



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an deux mille vingt-quatre le 27 septembre**, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

**Date de convocation** : 20 septembre 2024

**L'an deux mille vingt-quatre le 27 septembre**, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

**Date de convocation** : 20 septembre 2024

**Présents** – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurent DEMOLIS, Julie GIRARD, Adjoint, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Guy LANCON, Jean-Marc LHERMET, Virginie SUATON, Charlotte LAFOURCADE, Jacques ROBIN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** – Mesdames et Messieurs Antonio PEREZ RAMOS, Laurence PILLONEL, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Héléne LEVA, Florence PIGNIER, Philipp DALHEIMER, Béatrice HUEHN.

### **Procurations**

M. Alain GATTELET a reçu procuration de M. Antonio PEREZ RAMOS  
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de Mme Laurence PILLONEL  
Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL  
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Patrice BOUTHORS  
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Héléne LEVA  
Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Florence PIGNIER  
M. Jacques ROBIN a reçu procuration de M. Philipp DALHEIMER  
Mme Charlotte LAFOURCADE a reçu procuration de Mme Béatrice HUEHN

**Secrétaire de séance** : Monsieur Laurent DEMOLIS

<b>Nombre de conseillers :</b>	<b>27</b>		
En exercice	: 27	Pour	: 24
Présents	: 19	Contre	: /
Votants	: 27	Abstention	: 3

### **1.1.1. AVENANT À L'ACCORD-CADRE DU PROJET DE L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE**

**Madame le Maire,**

**RAPPELLE** que l'accord-cadre à marchés subséquents pour les missions de maîtrise d'œuvre de la restauration de l'Église Saint-Georges et de la réhabilitation du bâtiment de la maison commune a été attribué au groupement d'entreprises représenté par la société ALEP ARCHITECTES pour un montant maximum de 400 000,00 euros H.T.

**PRECISE** que les marchés subséquents sont des marchés conclus sur le fondement d'un accord-cadre qui ne fixent pas toutes les stipulations contractuelles. Les marchés subséquents précisent les caractéristiques et les modalités d'exécution des prestations demandées qui n'ont pas été fixées dans l'accord-cadre.

**AJOUTE** que le diagnostic établi par la maîtrise d'œuvre a permis d'effectuer des relevés, de comprendre les désordres de l'Église et de la maison commune et de formuler des préconisations d'études complémentaires et de travaux.

INFORME qu'un montant cumulé de 345 847,90 euros H.T. a été engagé dans le cadre du présent accord-cadre et que les missions complémentaires ont été estimées par le maître d'œuvre à 90 000,00 euros H.T.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** les dispositions du code de la commande publique (CCP),

**Vu** la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2022 relatif à l'autorisation de passation de l'accord-cadre pour la restauration de l'Église Saint-Georges et la réhabilitation de la maison commune,

**Considérant** le diagnostic établi par le titulaire de l'accord-cadre,

**Considérant** les estimations financières émises par le groupement d'entreprises représenté par la société ALEP ARCHITECTES,

**Considérant** l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'Offres du 13 septembre 2024 pour l'augmentation du maximum de l'accord cadre,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant de l'accord-cadre relatif aux missions de diagnostic et de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'Église Saint-Georges et la réhabilitation de la maison commune, attribué au groupement d'entreprises représenté par la société ALEP ARCHITECTES, 20 rue Notre Dame, 69009 LYON pour un montant de 40 000,00 euros hors taxe, soit 48 000,00 euros toutes taxes comprises portant le montant maximum de l'accord-cadre à 440 000,00 euros hors taxe, soit 528 000,00 euros toutes taxes comprises.

**AUTORISE** Madame le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de l'accord-cadre relatif aux missions de diagnostic et de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'Église Saint-Georges et la réhabilitation de la maison commune, ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**AUTORISE** Madame le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés subséquents conclus sur le fondement de l'accord-cadre relatif aux missions de diagnostic et de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'Église Saint-Georges et la réhabilitation de la maison commune, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite du montant maximum de l'accord-cadre de référence et lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD



*[Handwritten signature]*

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 27 septembre 2024

Le Maire - Catherine BASTARD

02 OCT. 2024

02 OCT. 2024



*[Handwritten signature]*

Le secrétaire de séance - Laurent DEMOLIS

*[Handwritten signature]*